



Séance du 18/12/2024  
**Délibération N°181224/07**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
<b>Votants : ...</b>	<b>44</b>
- dont « pour »: ...	44
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

**Le 18 décembre 2024 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SAINT AGNET**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, AZIDROU Jean Louis, MARQUE Michel, LABORDE Benoit,

Excusés : DUBOSC Sonia, DARRIEUMERLOU Nathalie, SAINT GERMAIN Dominique,

Pouvoirs : BARON Chrystelle à LAFFITTAU Corinne,  
 POMIES Claude à LAGRAVE Xavier,  
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe,  
 MARTIN Didier à ASSIBAT Marie,  
 GACHIE Florence à MARTI Jérémy,  
 DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric,  
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,  
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,



**Objet : Approbation de la convention d'aménagement routier avec la Commune d'Eugénie les Bains pour la réfection du chemin du Mouliot**

Dans le cadre du programme voirie 2024, la Communauté de communes a retenu la réfection du chemin du Mouliot à Eugénie les Bains (reprofilage de la chaussée et renforcement de l'accotement pour pallier aux inondations devant l'entrée du camping). L'ensemble des travaux seront réalisés dans le cadre du marché communautaire, la commune versera la part financière correspondant aux travaux relevant de sa compétence sous forme de fonds de concours.

L'estimation de ces travaux est de 63 867,50 € HT et le fonds de concours prévisionnel à verser par la commune d'Eugénie les Bains serait de 27 877,59 €.

Une convention d'aménagement routier a été établie entre l'EPCI et la commune.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'aménagement routier avec la commune d'Eugénie les Bains – chemin du Mouliot, ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHES